



**Le SICTAME vous informe**  
[www.sictame-uns-total.org](http://www.sictame-uns-total.org)



## Individualisation : la Direction tente le passage en force !

Lors de sa réunion du 18 novembre, le CCE a considéré qu'il n'était pas en mesure de rendre un avis sur ce projet et confirmé sa demande d'examen par les CHSCT des 2 établissements de Paris et Pau. Tel un « rouleau compresseur », la Direction refuse de continuer le dialogue avec vos instances de représentation (CCE, CHSCT) et passe à l'acte en envoyant aux salariés CCNIP de coefficient 460 à 560 un courriel les invitant à faire le choix « cornélien » de l'individualisation avant le 19 décembre, et ce en l'absence de toute information préalable. Le SICTAME a alors préparé puis remis à la Direction, avec les signatures des élus CFE-CGC et CGT, la demande suivante :

à Madame Malika HADJ-BOAZA  
EP/RHCI/RS  
Bureau 19G49  
Tour Coupole

Madame,

Les élus soussignés constatent que la Direction met en œuvre son projet d'individualisation des rémunérations des Ingénieurs et Cadres des coefficients 460 à 560, alors que le CCE UES Amont Holding n'a pas remis son avis.

En conséquence, les élus soussignés demandent la convocation d'un CCE extraordinaire, dans les plus brefs délais, avec l'ordre du jour suivant accompagné des votes nécessaires :

- 1) Constatation de l'entrave faite au bon fonctionnement du CCE sur le projet d'individualisation des rémunérations des Ingénieurs et Cadres des coefficients 460 à 560.
- 2) Mandat donné au Secrétaire ou à tout autre membre du CCE pour prendre tout conseil de son choix et engager toute procédure judiciaire aux fins de faire constater l'entrave et la faire cesser.

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Paris et Pau, le 26 novembre 2013

Les élus du CCE UES Amont Holding Total :

La Direction doit désormais convoquer une réunion extraordinaire du CCE avec ces 2 points à l'ordre du jour. Vos élus prendront leurs responsabilités vis-à-vis de ce projet préparé par la Direction dans l'urgence et la précipitation et traité avec autoritarisme face aux représentants du personnel et aux salariés concernés. S'il le faut, une procédure judiciaire pourra être engagée.

# Quoi faire avant le 19 décembre ?

- **Attendre éventuellement le 19 décembre pour répondre.** Les actions engagées par vos élus au CCE et dans les CHSCT peuvent se traduire par un délai supplémentaire donné aux salariés concernés afin qu'ils puissent prendre leur décision sereinement et en toute connaissance de cause, et non sous la pression du délai imposé par la Direction.
- Le SICTAME n'est pas opposé à l'individualisation **volontaire et sans aucune pression** des cadres 460 à 560, mais à deux conditions essentielles :
  - Recourir à une **expertise** concernant les risques psychosociaux induits et le risque potentiel de sous-déclaration des incidents de sécurité du fait de l'inclusion du TRIR dans le calcul de la part variable ;
  - Avoir une **instance paritaire** de recours relative aux augmentations et parts variables, afin de protéger les salariés des éventuels abus, représailles ou autres pressions pour partir à la retraite.
- Afin de mieux vous guider face à ce choix cornélien, **n'oubliez pas de prendre en compte que :**
  - Vous serez éventuellement individualisé lors de votre prochaine promotion au niveau CCNIP suivant (par exemple de 460 à 560 ou de 560 à 660) sans que l'on vous demande votre accord ;
  - Si vous faites partie des « meilleurs » (très bon dans votre travail et très bien apprécié par vos hiérarchies), et que vous pensez que cela puisse continuer, l'individualisation est sans doute un bon choix pour vous ;
  - Si vous ne faites pas partie des « meilleurs » (soyons réalistes, c'est le cas de la grande majorité), vous ne gagnerez pas nécessairement plus avec l'individualisation (Total ne va pas brusquement consacrer un budget supérieur pour rémunérer les cadres de 460 à 560 !) et vous prenez certains risques ;
  - Dans les autres situations :
    - Vous n'êtes pas bien vu par votre hiérarchie ;
    - vous êtes proche de l'âge de la retraite et vous souhaitez rester après 62 ans ;
    - vous avez des obligations familiales qui vous font devoir partir à l'heure chaque jour et vous empêchent de dépasser vos objectifs... ;
    - vous êtes un salarié assez créatif ne parlant pas la « langue de bois » et savez que, pour cela, vous risquez un jour de vous faire « retoquer »... ;... alors, **vous avez**, nous semble-t-il, **de grandes chances de perdre avec l'individualisation...**

Si le SICTAME obtenait finalement gain de cause et qu'une instance paritaire soit mise en place, ce projet d'individualisation comporterait moins de risques d'abus et serait ainsi plus acceptable pour la plupart des salariés concernés.

Le SICTAME continuera à défendre vos droits et vos intérêts, y compris devant la justice, et nous restons à votre disposition pour discuter de votre cas personnel si vous le souhaitez.

## Et si vous souteniez le SICTAME ?


**SICTAME**  
UNSA

Oui, je souhaite répondre à votre appel :

Nom : ..... Prénom : .....  
email : .....  
Société : ..... Lieu de travail : .....  
Adresse : ..... Tél. : .....

**SICTAME-UNSA-TOTAL**

- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A12013 (01.41.35.34.48)

 *libres ensemble*